



**MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST**  
**741, CHEMIN HUNTER**  
**AYER'S CLIFF, QUÉBEC J0B 1C0**  
**TÉL : 819-838-4334**  
**COURRIEL : BARNSTON.OUEST@XITTEL .CA**

## AVIS PUBLIC

---

### **Règlement numéro 255-2016 modifiant le Règlement numéro 210 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1**

---

**AVIS** est par la présente donné, par la secrétaire-trésorière de la municipalité de Barnston-Ouest, que lors de la séance ordinaire de son conseil tenue le 2 mai 2016, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 255-2016 modifiant le Règlement numéro 210 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 91-1.**

Le Règlement numéro 255-2016 est entrée en vigueur lors de la publication d'un avis à cet effet dans la *Gazette officielle du Québec* du 30 juillet 2016.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 741, chemin Hunter à Barnston-Ouest. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Barnston-Ouest, ce 18 août 2016.

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION  
D'UN AVIS PUBLIC**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Je soussigné, Sonia Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant dans la Ville de Coaticook certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

1. Bureau municipal;
2. Église de Kingscroft.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce dix-septième jour d'août deux mille seize (18 août 2016)

Sonia Tremblay  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

RE : Règlement numéro 255-2016 modifiant le Règlement numéro 210 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgence 91-1